



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°14

Réunion de bureau du 05 décembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Jacques THAON - Alexandre MARY - Laurent CAPPATTI

Excusé: M. Roger ATTALI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°13 du 28 Novembre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA se réjouit de l'arrivée de M. AMZAL Lotfi arbitre de District classé D3 en provenance du district de Val d'Oise, et lui souhaite la bienvenue.

Le lundi 2 Décembre 2019 s'est déroulé le premier examen théorique des candidats arbitres, avec 47 participants répartis sur les trois sites :

- 9 à Grasse, stade de la Paoute ;
- 14 à Nice stade Charles Ehrmann, salle de Presse ;
- 24 à Nice Est Bon Voyage, au centre d'animation et loisirs (CAL).

Le samedi 7 Décembre 2019, 34 candidats arbitres sont convoqués au stade de la Lauvette supérieure à Nice Est, afin de participer aux entretiens oraux ainsi qu'à un test physique de type Cooper, mais également à un cours pratique sur les rudiments de l'arbitrage.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Néant suite aux intempéries du week-end passé.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La commission a finalisé les désignations pour la journée des 07 et 08 Décembre 2019.

Fin de séance : 22h00.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent